



Municipalité de Montcalm

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

À tous les contribuables de la Municipalité de Montcalm

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 325-2018

Lors de la séance ordinaire tenue le 12 février 2018, le conseil a adopté le règlement no 325-2018 décrétant les taux variés de taxes foncières, la tarification pour l'enlèvement des ordures, pour les premiers répondants, pour le service incendie et pour l'entretien du chemin Desjardins, et l'imposition des taxes pour l'exercice financier 2018.

Ledit règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, durant les heures régulières de bureau.

DONNÉ à Montcalm ce 16^e jour de février de l'an deux mille dix-huit.



Michael Doyle
Directeur général et Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Montcalm, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 16 février 2018, entre 9h00 et 18h00. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16^e jour de février 2018.



Michael Doyle
Directeur général et Secrétaire-trésorier